

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

et des Décisions du Maire

Séance du Lundi 02 septembre 2019.

L'An deux mille dix-neuf, le Lundi 02 septembre, à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Grigny, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe RIO, Maire.

Étaient Présents :

23

P. RIO - D. ATIG - F. OGBI - Y. LE BRIAND - S. LAATIRISS - E. ETE - C. TAWAB KEBAY - P. TROADEC - A. ZERKAL - S. BELLAHMER - P. LOUISON - J. BORTOLI - C. VAZQUEZ - F. NDOMBELE - M. GAMINETTE - M. SOILIH - Y. BOUKANTAR - M. AUBRY - S. GHENAIM - L. CAMARA - S. GIBERT - S. GAUBIER - K. OUKBI.

Absents Excusés Représentés :

7

A. QAROUACH représenté par C. TAWAB KEBAY - Y. ITOUA représentée par M. AUBRY - C. RENKLICAY représentée par D. ATIG - G. BAGAVANE représenté par S. LAATIRISS - T. DIAWARA représentée par Y. BOUKANTAR - S. RAKOUB représentée par F. OGBI - A. LAMOTHE représentée par K. OUKBI.

Absents :

5

L. HERGAUX - C. M' PIANA - S. BENDIAB - D. DIARRA - G. BINOIS.

Délibération N° DEL - 2019 - 0092 : « Motion - L'Amazonie brûle : halte à cette destruction du « poumon vert » de notre planète.

L'Amazonie est une forêt tropicale de 6,7 millions de km², répartis dans 9 pays dont la France, 63% se situant sur le territoire Brésilien.

Mais c'est plus que cela : ce sont des arbres, des centaines d'espèces d'arbres, de fleurs, de plantes, c'est aussi 12 % des réserves d'eau douce terrestre, et une réserve de biodiversité de l'humanité.

A l'heure du réchauffement climatique, ce poumon qui absorbe le CO₂, est détruit par déforestation, pour gagner chaque jour un peu plus de terrain pour des élevages intensifs de bœuf et de soja, nourriture envoyé dans le monde entier pour ces mêmes animaux.

Cette déforestation, pensée et mise en œuvre relève aussi du nettoyage ethnique en détruisant l'habitat naturel de peuples autochtones.

Ce cataclysme contre notre environnement se propage sur l'ensemble de la planète et aux quatre coins du monde les forêts brûlent : Sibérie, Afrique subsaharienne, Espagne, Portugal, France...

Nous devons reprendre la main sur notre avenir, la survie de l'espèce humaine en dépend. C'est pourquoi :

Considérant la catastrophe qui se déroule en ce moment au Brésil avec la destruction de la forêt amazonienne, vivier de biodiversité, comme un écocide,

Considérant que le gouvernement brésilien au service de l'industrie agroalimentaire doit immédiatement arrêter ses encouragements aux méthodes de déforestations des terrains dévolus aux élevages et productions intensives,

Réclame que la France renonce à tous les échanges commerciaux destructeurs de notre environnement comme ceux produisant huile de palme et de soja et plus spécifiquement au Mercosur et qu'une coopération commerciale protectrice de notre planète permettant à chacun de vivre et se nourrir soit rapidement mise en place,

Demande à la France, à l'instar de la Norvège, de stopper toutes aides financières au titre de la coopération,

Exige de la France le retrait du permis d'exploitation aurifère de 5 000 hectares en forêt amazonienne,

Exige le renforcement de la lutte contre l'exportation illégale du bois de Guyane,

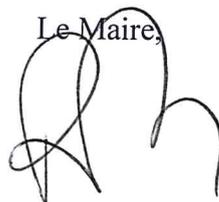
Demande à la France de ratifier la convention 169 de l'Organisation Internationale du Travail afin de reconnaître le droit des peuples autochtones,

Demande que les états détenant sur leur territoire un bien commun mondial soient aidés et incités à le protéger et le préserver,

La ville de Grigny et ses habitants sensibles aux crimes environnementaux et à cet écocide du poumon vert de la planète, propose de soutenir l'effort de reforestation de l'Amazonie en attribuant ultérieurement une aide financière à une ou des associations reconnues pour leur travail sur place aux côtés des populations autochtones.

Ainsi délibéré les, jours, mois et an susdits,



Le Maire,


Philippe RIO

Vote : **Pour** : 28
Ne prennent pas part au vote : 2 (K. OUKBI – A. LAMOTHE)

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte publié le : - 4 SEP. 2019

Transmis au contrôle de légalité le : - 4 SEP. 2019